



> TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE MÉCANICIEN AUTOMOBILE



L'IMSÉ possède l'agrément H+ délivré par la région Auvergne Rhône-Alpes garantissant aux publics en situation de handicap :

- une accessibilité au bâtiment, aux espaces de formation et lieux de vie
- des méthodes pédagogiques adaptées
- un interlocuteur privilégié - référent handicap

Débouchés professionnels visés :

- Technicien expert après-vente automobile
- Contrôleur technique automobile
- Technicien confirmé mécanique automobile
- Technicien électricien électronicien auto

• **Professionalisme** • **Réussite** • **Excellence**



> TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE MÉCANICIEN AUTOMOBILE



TARIFS : 9 187,20 €

Ce tarif inclut les coûts pédagogiques et le 1^{er} équipement.

La formation est gratuite pour le bénéficiaire en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

En apprentissage, le coût de la formation est intégralement pris en charge par la branche professionnelle, via l'OPCO.

Pour la formation adulte, d'autres partenaires financiers existent, contacter un conseiller en évolution professionnelle

Conditions d'accès à la formation Prérequis et public concerné

- Etre titulaire d'un CAP Maintenance des Véhicules automobiles ou d'un BAC PRO Maintenance des Véhicules.
- Signer un contrat d'apprentissage (pour les moins de 30 ans)

Objectifs de formation

Le titulaire de ce titre professionnel sera capable de :

- Effectuer l'entretien périodique d'un véhicule automobile.
- Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage.
- Intervenir sur un circuit de climatisation automobile.
- Remplacer et régler les éléments de direction et de liaison au sol.
- Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés.
- Remplacer les organes de transmission.
- Remplacer les éléments de signalisation et de visibilité, poser des accessoires connectables.
- Remplacer le moteur thermique et ses équipements périphériques.
- Remplacer la distribution du moteur thermique.
- Contrôler et remettre en état des systèmes d'injection et dépollution (essence/diesel).
- Mettre en œuvre les dispositions réglementaires en vigueur s'appliquant au contrôle technique des véhicules légers.
- Vérifier les exigences réglementaires de mise en œuvre des matériels de contrôle.
- Exploiter un logiciel de contrôle technique et ses processus de liaisons informatiques.
- Identifier les dispositions réglementaires liées à la réception et à l'immatriculation des véhicules légers.
- Accueillir un client, prendre en charge un véhicule, le restituer, commenter le procès-verbal.

Conditions de réussite

- Assiduité
- Respect des consignes de l'encadrement en entreprise et à l'IMSÉ
- Implication de l'entreprise garantissant une activité adaptée au référentiel de formation prenant en compte les progressions pédagogiques
- Implication de l'apprenant dans les tâches confiées

Modalités pédagogiques

- 1 an de formation minimum
- 17 semaines par an à l'IMSÉ soit 567 heures maximum de formation à l'IMSÉ par an. Les autres semaines se déroulent dans l'entreprise formatrice.
- Cours théoriques et travaux pratiques animés par des enseignants et formateurs issus du milieu professionnel.

Programme de la formation

La formation s'organise généralement en 2 modules :
Module Professionnel / Module Gestion

Plus précisément ci-dessous les matières dispensées :

Domaine professionnel

- Entretien périodique
- Remplacement de pièces d'usure et réalisation des contrôles / codages associés
- Maintenance des systèmes mécaniques
- Diagnostic des systèmes mécaniques
- Contrôles et remise en état des systèmes d'injection et dépollution (essence/diesel)

Enseignements

- Pratique/Technologie
- Analyse fonctionnelle
- Gestion

Modalités d'évaluation

- évaluations régulières des compétences acquises pendant la formation
- Examen ponctuel terminal sanctionné par un titre à finalité professionnelle